

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

La Chambre des métiers s'installe dans les provinces

SNN
Libreville/Gabon

Sur instructions du ministre en charge de l'Artisanat, Yves Fernand Mamfoumbi, une délégation de responsables administratifs de ce département comprenant le directeur général de la Chambre nationale des métiers de l'artisanat du Gabon (CNMAG), Rachel Ebaneth, et celui de l'Artisanat, Nzatsi Moussavou, a effectué une mission de quinze jours, en trois étapes dans 8 provinces du pays (Ogooué-Maritime, Moyen-Ogooué, Ngounié, Nyanga, Ogooué-Ivindo, Woleu-Ntem, Haut-Ogooué et Ogooué-Lolo). La mission consistait principalement au lancement effectif des activités et du fonctionnement des membres locaux de la CNMAG, dénommés Chambres provinciales, pour leur opérationnalisation ; à l'installation officielle des élus de chaque province suivie de la remise des accréditations. Mais également à la formation des artisans et des agents administratifs à l'utilisation d'une application numérique destinée à l'enregistrement des acteurs. Et, enfin, à la désignation des agents administratifs chargés de coordonner les activités des élus.

À cette occasion, les différentes Chambres provinciales ont reçu du matériel informatique et autres équipements et fournitures de bureau (ordinateurs, onduleurs, imprimantes, vidéo projecteurs, box wifi et connexion internet, application numérique pour l'enregistrement des artisans...)

Les documents juridiques de la CNMAG, la nomenclature des métiers de l'artisanat, l'esquisse d'un programme d'activités provinciales et les enseignes signalétiques ont été remis aux artisans pour l'identification de leurs bureaux dont l'étroitesse, dans quelques localités, constitue une préoccupation de nature à altérer leur motivation au travail.

Outre quelques spécificités provinciales, les doléances et les observations des artisans ont porté prioritairement sur l'accès aux marchés publics ; les difficultés à s'inscrire sur la plateforme numérique ; la concurrence déloyale des grandes entreprises ; les difficultés à formaliser leurs activités ; la reconnaissance de leur statut d'artisan pour travailler dans de bonnes conditions ; l'organisation de rencontres épisodiques dans les provinces entre les artisans et les agents

administratifs. Aussi les accréditations ont-elles été perçues comme une contribution à leur reconnaissance.

La CNMAG est le fruit du travail d'une équipe dynamique formée d'agents du ministère, en partenariat avec les experts français.

Elle est désormais le cadre idéal consacré aux artisans élus, ou pas, pour le développement de leurs activités et pour leur épanouissement personnel.



Photo: SNN

La photo de famille à l'issue des travaux

CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : **le 13 Mai 2023**
Appel d'offres : **N°002/MESRSTT/CNOU/2023**
Nom du projet : **Acquisition de produits alimentaires locaux destinés à la restauration des étudiants localisés dans les zones de Libreville Sud (UIL), Port-Gentil (CMFEP Ntchengué) et Franceville (CMFEP Mvengué)**
Source de financement : **Etat gabonais, budget CNOU 2023**

1. OBJET

Le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) lance un appel d'offres ouvert national (AOON) pour la passation de **marchés à bons de commande** relatifs à l'acquisition de produits alimentaires locaux destinés à la restauration des étudiants localisés dans les zones de Libreville Sud (Université Internationale de Libreville), Port-Gentil (CMFEP Ntchengué) et Franceville (CMFEP Mvengué).

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en **trois (03) lots** suivants :

Lot n°1 : Acquisition de produits alimentaires locaux destinés aux étudiants localisés dans la zone de Libreville Sud (UIL) ;

Lot n°2 : Acquisition de produits alimentaires locaux destinés aux étudiants localisés dans la zone de Port-Gentil (CMFEP Ntchengué) ;

Lot n°3 : Acquisition de produits alimentaires locaux destinés aux étudiants localisés dans la zone de Franceville (CMFEP Mvengué).

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

P. Le Directeur Général
P.O Le Directeur Général Adjoint


Victor IWANGOU MBOUMBA

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA par lot. Ce montant sera de 100 000 FCFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU)
Rue Nelson Mandela, Zone Industrielle Oloumi,
Immeuble BGFIBANK
BP. 982 Libreville (Gabon) / TEL 077536900
(Secrétariat du Directeur Général)
E-mail : cnuoao@gmail.com

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **02 Juin 2023** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à :

N° lot (en FCFA)	Intitulé du lot	Garantie
1	Acquisition de produits alimentaires locaux destinés aux étudiants localisés dans la zone de Libreville Sud (UIL)	600 000
2	Acquisition de produits alimentaires locaux destinés aux étudiants localisés dans la zone de Port-Gentil (CMFEP Ntchengué)	600 000
3	Acquisition de produits alimentaires locaux destinés aux étudiants localisés dans la zone de Franceville (CMFEP Mvengué)	600 000

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **02 Juin 2023 à 11H00 dans la salle de réunion de la Direction Générale du CNOU.**

Le Directeur Général des Marchés


Eugène Pénaïssé MIVENS OYAME